

# Concours communal des maisons fleuries



Embellissons  
notre ville

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
à remettre avant le 28 mai



[www.ville-saintjeandelaruelle.fr](http://www.ville-saintjeandelaruelle.fr)

   @sjrofficiel



# Embellissons notre ville

La Ville de Saint Jean de la Ruelle organise chaque année, le concours communal des maisons fleuries. Ce concours a pour objet d'encourager les actions de fleurissement privatif et de récompenser, par l'attribution de prix, les auteurs des meilleures réalisations. Les jardins, compositions et réalisations doivent être impérativement visibles de l'espace public.

## LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES :

### - Catégorie A :

*Habitation avec jardin visible de la rue*

### - Catégorie B :

*Habitation avec espace de végétalisation limité ou très restreint*

### - Catégorie C :

*Balcons fleuris*

### - Catégorie D :

*Habitation avec décor sur la voie publique*

### - Catégorie E<sub>1</sub> :

*Établissement recevant du public, de type privé (maison de retraite, entreprise, restaurant,...)*

### - Catégorie E<sub>2</sub> :

*Établissement recevant du public, de type public (Espace Intergénérationnel, Maison pour tous...)*

### - Catégorie F :

*Jardins collectifs (familiaux et partagés)*



# Bulletin individuel d'inscription

Merci de bien vouloir compléter ce bulletin et l'adresser :

● à l'accueil de l'Hôtel de Ville - 71, rue Charles-Beauhaire  
Tel. 02 38 79 33 00

● à la Direction du cadre de vie et du patrimoine  
Allée des Dominicaines  
Tel. 02 38 79 58 24

## CANDIDAT.E

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Résidence : .....Bâtiment : .....Étage : .....

App N° : .....Porte : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

## CATÉGORIES

Indiquez la catégorie qui correspond à votre aménagement

A  B  C  D  E<sub>1</sub>  E<sub>2</sub>  F

Les pré-jurys et le jury communal visiteront les réalisations florales durant la saison estivale.

Règlement consultable sur [www.ville-saintjeandelaruelle.fr](http://www.ville-saintjeandelaruelle.fr)

